



Les théories économiques et les cadres législatifs sont des cartes du jeu des sociétés libérales. Les pratiques frauduleuses aussi. Dans des registres très différents, les cartels et les « arnaques aux sentiments » sont dans le collimateur des économistes du CRESE, à l'université de Franche-Comté, et des criminologues de l'ILCE, à la Haute Ecole Arc.

RÈGLES [DE JEU]

PRATIQUES FRAUDULEUSES

LES CARTELS AU BANC DES ACCUSÉS

Cartels et programmes de clémence : tous les coups semblent permis dans ce qui s'apparente à un grand jeu, qui n'est cependant que trop réel

Par définition secret et illégal, un cartel est un accord conclu entre des entreprises concurrentes pour se mettre d'accord sur des prix ou se répartir des parts de marché, une pratique annulant le jeu de la concurrence. Des produits aussi divers que les contrats de téléphonie mobile, les services de livraison, la fourniture de portes, les lessives, et jusqu'à la compote ont fait l'objet d'ententes illicites sanctionnées au cours des dernières années. Les cartels et les programmes de clémence, qui sont des mesures « antidotes » à ces ententes toxiques, étaient au cœur d'une journée d'étude organisée par les criminologues de l'ILCE et les économistes du CRESE. Cet événement mêlant conférences et pédagogie innovante, organisé à Besançon à l'automne dernier et financé par la Communauté du savoir (Cds), a impliqué une vingtaine d'étudiants de master de l'université de Franche-Comté et de la Haute école de gestion Arc. Spécialement adaptée à leur intention, une expérimentation en économie comportementale développée par les chercheurs du CRESE

leur a permis de se plonger dans les arcanes des cartels. « Aborder par l'exemple des lois et des principes rend plus facile l'apprentissage de la théorie », rapportent les criminologues Olivier Beudet-Labrecque et Cristina Cretu-Adatte. Lors de mises en situation fictives, les étudiants ont joué le rôle d'acteurs économiques constituant des cartels pour augmenter les prix sur un marché. Jusqu'où aller, entre l'appât du gain et le risque d'être dénoncé ? À moins d'être soi-même tenté de vendre la mèche pour bénéficier d'un programme de clémence ?... Cet outil juridique, né aux États-Unis en 1978, a séduit les pays européens dans les années 2000. Il prévoit d'alléger voire d'annuler la sanction encourue par une entreprise impliquée dans un cartel, dès lors qu'elle apporte la preuve de l'existence de cette entente et qu'elle en dénonce les autres membres. Stratégie, duperie, délation... tous les coups semblent permis dans ce qui s'apparente à un grand jeu, qui n'est cependant que trop réel. Karine Brisset, professeure de sciences économiques à l'université

de Franche-Comté / CRESE, étudie l'influence des programmes de clémence sur les cartels. « Ils ne sont pas identiques d'un pays à l'autre. En France, la première entreprise qui dénonce les autres bénéficie d'une exonération totale de la sanction qui devrait peser sur elle, et les suivantes d'un allègement partiel et dégressif de l'amende prévue. Aux États-Unis, l'exonération est également totale pour la première entreprise, mais celles qui se présentent ensuite pour dénoncer l'entente n'obtiennent rien. » Autre variante, le programme Amnesty Plus, adopté entre autres aux États-Unis et en Suisse, veut donner des moyens supplémentaires pour s'attaquer aux cartels multiproduit, en accordant, sous certaines conditions, l'exonération de sanctions pesant sur une même entreprise pour deux cartels différents. Les chercheurs construisent des modèles théoriques pour mesurer et comparer les performances des différentes versions des programmes de clémence, prenant également en compte le montant des amendes encourues par les entreprises et la probabilité qu'elles ont d'être découvertes. Ainsi, les résultats montrent que le programme Amnesty Plus pourrait, dans certains contextes, favoriser la constitution de cartels plutôt que la décourager. Ou encore que la confiance entre les entreprises augmente dès lors qu'elles s'impliquent dans deux cartels plutôt qu'un seul : la peur influence moins leur décision de se lancer dans une entente illicite. Et si la constitution de cartels signifie en général un gonflement des prix à la consommation, l'étude montre que la nature du programme de clémence qui peut s'y opposer joue un rôle, en fonction des comportements qu'elle est à même de générer ; associé à un niveau d'amende faible, le modèle Amnesty Plus apparaît le plus susceptible d'être responsable des prix les plus élevés sur les marchés lors de la constitution de cartels.

L'ILCE PREND L'ARNAQUE PAR LES SENTIMENTS

Fléau des sociétés actuelles renforcé par les périodes de confinement COVID, les délits numériques ont augmenté de 24 % en Suisse entre 2020 et 2021 (source : Office fédéral de la statistique, 2022). Parmi eux, les « arnaques aux sentiments » sont particulièrement visées par les chercheurs de l'ILCE, qui s'intéressent à une stratégie innovante pour mieux les contrer. Les plateformes de rencontre sont les lieux de prédilection de telles arnaques, dont les montants s'échelonnent de 50 à 30 000 €, et qui poussent parfois le désespoir des victimes jusqu'au suicide. Pour mener à bien leur mission, les chercheurs n'hésitent pas à s'inscrire sur ces sites. « Nous échangeons avec les escrocs et prenons le rôle des victimes, entretenant la discussion jusqu'au moment où l'on obtient des informations bancaires pour le versement de sommes d'argent », explique Olivier Beaudet-Labrecque. Une façon de procéder fondée sur le *scambaiting*, une technique analogue à ce qui est fait pour lutter contre la pédopornographie, où des policiers se font passer pour des pédophiles à la recherche de contenus illégaux. La méthode porte ses fruits : lors de deux campagnes menées en Suisse et en France ce début d'année, deux cents identifiants IBAN et des dizaines de numéros de téléphone ont été recueillis par les pseudo-victimes. L'objectif de la démarche est de démontrer qu'il serait possible de collecter de la sorte ces informations pour les utiliser à l'encontre des cybercriminels, en

demandant par exemple aux établissements bancaires de bloquer les comptes incriminés.

De grandes tendances se dégagent clairement, en France comme en Suisse. Elles mettent en cause certains profils d'opérateurs téléphoniques et de banques, voire pointent du doigt plus précisément certaines sociétés. Elles montrent que les

sites de rencontre les plus sujets aux arnaques sont les plateformes proposant des inscriptions rapides et sans frais, une facilité d'accès cachant un manque de contrôle évident. « Cette méthode représente un changement de paradigme dans la lutte contre la cybercriminalité. Il s'agit de décourager de telles entre-

prises grâce à la mise en place de processus techniques adaptés. » Les malfaiteurs, ne disposant souvent que de très peu de moyens, sont pour la majorité originaires d'Afrique subsaharienne. Les criminologues de l'ILCE développent actuellement une collaboration avec l'université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour poursuivre le travail d'investigation sur leur terrain.

Les chercheurs n'hésitent pas à s'inscrire sur des sites de rencontre pour confondre les escrocs

Contacts :

Centre de recherche sur les stratégies économiques – Université de Franche-Comté
Karine Brisset
karine.brisset@univ-fcomte.fr

Institut de lutte contre la criminalité économique - Haute école de gestion Arc
Olivier Beaudet-Labrecque
Cristina Cretu-Adatte
Tél. + 41 (0)32 930 20 16
olivier.beaudet-labrecque@he-arc.ch
cristina.cretu-adatte@he-arc.ch